



## Discrimination salariale et qualification professionnelle

Par **philippe**, le **05/08/2009** à **13:17**

Bonjour,

J'ai été engagé en 2005 comme agent de bureau. En 2007 j'ai demandé à plusieurs reprises à mon employeur la qualification d'agent administratif car le travail demandé et effectué était d'un niveau bien supérieur à la qualification initiale d'agent de bureau (comparaison entre la convention collective et la fiche de poste remise par la direction) Je précise que la personne qui occupait le même poste que moi était engagée et rémunérée comme secrétaire de direction pour un travail identique au mien, Cela m'a toujours été refusé. La Directrice Générale reconnaît pourtant dans un courrier du 24 octobre 2007 je cite « vous occupez le poste d'agent administratif »

Ces éléments vous paraissent-ils suffisants pour demander la requalification de mon poste d'agent de bureau en agent administratif et réclamer la régularisation des salaires correspondants devant le Conseil des Prud'Hommes ?

Merci de votre réponse

Par **Cornil**, le **09/08/2009** à **16:32**

Message déjà répondu en ce qui me concerne...